

VILLE DE ROANNE
DECISION DU MAIRE
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-116

COMMANDE PUBLIQUE

- **Location maintenance des équipements de reprographie services et logiciels associés - groupement de commandes**
- **Marchés à procédure formalisé passés avec les sociétés ELAN et RBI**

La Ville de Roanne a lancé un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique, relatif à la location-maintenance des équipements de reprographie, services et logiciels associés.

Cet accord-cadre est passé dans le cadre d'un groupement de commandes dans les conditions prévues aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

Il est composé de Roannais Agglomération, les communes de Roanne, Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Noailly, Notre-Dame-de-Boisset, Riorges, et Villerest, la Roannaise de l'Eau, le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (S.E.E.D.R.). Le coordonnateur du groupement est la Ville de Roanne.

Il s'agit d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231025-DEC2023116-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

Affichage 25/10/2023

Le marché est décomposé en 3 lots :

Lot(s)	Désignation	Maximum annuel H.T. pour toutes les communes membres du groupement	Maximum annuel H.T. Ville de Roanne
01	Multifonctions libre-service pour les services administratifs	200 800 €	50 000 €
02	Multifonctions libre-service pour les écoles	37 700 €	20 000 €
3	Multifonctions de production pour le service reprographie de la Ville de Roanne	50 000 €	50 000 €

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 5 ans. Cette durée dérogatoire est nécessaire car elle correspond à la durée d'amortissement du matériel installé.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 4 juillet 2023 sur le BOAMP, le JOUE et le site internet de la Ville de Roanne. La remise des plis était fixée au mercredi 6 septembre 2023 à 12h00 (date et heure limites).

Pendant la période de consultation, 32 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 4 plis ont été déposés dans les délais.

- 1 – ELAN – 42 Le Coteau
- 2 – RBI – 42 Le Coteau
- 3 – KOESIO AURA – 69 Valence
- 4 – IMAGE LASER COULEUR – 42 Roanne

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1°) Prix des prestations – 40 points
- 2°) Valeur technique – 30 points
- 3°) Les services - 30 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lot 1 : la société ELAN pour un montant maximum annuel de 200 800 € H.T. ;

Lot 2 : la société RBI pour un montant maximum annuel de 37 700 € H.T. ;

Lot 3 : la société ELAN pour un montant maximum annuel de 50 000 € H.T..

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les sociétés citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de fonctionnement.

ROANNE, le 25 OCT. 2023

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

